

UE-Japon : les potentialités de l'accord de libre-échange

original



L'Union européenne et le Japon ont signé le 8 décembre dernier un accord commercial et de coopération qui crée l'une des plus grandes zones de libre-échange économique au monde. Voici le détail de cet accord avec toutes les potentialités que cela ouvre pour les entreprises européennes.

Un accord qui concerne 40% des échanges mondiaux. L'accord de libre-échange signé le 8 décembre dernier entre l'UE et le Japon est l'un des plus importants jamais conclu car il concerne plus de 40% des échanges mondiaux. Comme l'explique dans une [analyse](#) le quotidien Les Echos, cet accord va changer totalement la donne du commerce mondial vu l'ampleur des échanges entre le Japon et l'UE. En excluant les échanges intracommunautaires, le Japon et l'UE produisent conjointement plus de 21% des exportations mondiales de marchandises et reçoivent plus de 20% des importations. Cette part dépasse même 70% dans des secteurs comme l'aéronautique et la pharmacie et plus de 55% dans le domaine des machines-outils, des instruments de précision, des voitures et des cycles.

En 2015, les entreprises européennes ont exporté vers le Japon un montant total de 58 milliards d'euros de marchandises et de 28 milliards de services. De plus, un simple feu vert du Conseil européen et du Parlement européen suffit pour mettre en œuvre cet accord,

contrairement à d'autres accords de libre-échange comme le Ceta signé entre l'UE et le Canada, qui doit être approuvé par les parlements nationaux et régionaux européens.

Les avantages concrets de l'accord. Concrètement, l'accord supprimera la grande majorité du milliard d'euros de droits payés chaque année par les entreprises de l'UE exportant vers le Japon ainsi qu'un certain nombre d'obstacles réglementaires (voir tous les [détails](#)). Pour le Japon, les droits de douane fixes de 10% imposés par l'UE sur les véhicules seront éliminés. Mais c'est dans le domaine de l'agroalimentaire que les retombées positives pour l'UE se feront le plus ressentir. Dans une infographie, l'UE souligne que 85% des produits agroalimentaires de l'Union exportés vers le Japon seront libéralisés au fil du temps. Ainsi par exemple pour les vins, les vins mousseux, et les boissons alcooliques, les taxes de 15% seront supprimées dès le premier jour de la mise en vigueur de l'accord. Pour la viande bovine, les droits actuels de 38,5% seront réduits à 9% sur 15 ans. Enfin, le Japon devrait reconnaître plus de 200 produits agricoles européens protégés par des indications géographiques.

Des « success stories » de PME européennes. Des PME européennes, qui ont déjà tiré avantage de l'accord de libre-échange signé entre l'UE et la Corée du Sud, attendent beaucoup de ce nouvel accord pour exporter plus vers le Japon. Dans une [brochure](#) publiée par l'UE, plusieurs PME témoignent des opportunités que représente le Japon pour leur entreprise. C'est ainsi le cas de la société italienne [Col D'Orcia](#), productrice de vins répertoriée sur [Europages](#), de la PME polonaise de poterie [Manufactura Boleslawiec](#), qui est passée de 10 à 213 employés grâce aux exportations vers la Corée du Sud, de l'entreprise espagnole de chaussures [Masaltos](#), ou encore de la société autrichienne de microélectronique [Infineon](#).

L'entreprise allemande de vins de fruits [Katlenburger Winery](#) attend également de cet accord une baisse des taxes à payer au Japon, qui sont actuellement de 33 centimes d'euros par litre. De même, la société italienne [Herno](#), répertoriée sur [Europages](#), qui produit des manteaux et des vestes haut de gamme, espère, à la suite de la mise en œuvre de cet accord, une réduction des droits de douane sur les vêtements, qui sont actuellement de l'ordre de 10%.

Et pour vous rendre visible auprès de vos futurs clients ou fournisseurs japonais, pensez à vous [inscrire](#) sur Europages !